

Lettre de consultation

Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux

Sous-Direction Moyens Généraux

Unité Audiovisuel

Affaire suivie par : Joëlle Aumaître, Pascal Gomez et Christine Pinel

Consultation :	2026I000S05088 en procédure adaptée
Objet du marché :	Entretien des matériels audio-vidéo de la Région Nouvelle-Aquitaine (hors EPLE)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citée en objet, en application des articles L2122-1 et R.2122-3 du code de la commande publique, j'ai l'honneur de vous inviter à nous compléter les documents joint à la consultation :

Votre offre devra nous parvenir **avant le mardi 10 novembre 2026 - 12h00**, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellé
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellé
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Pièces de l'offre :

Votre offre devra être rédigée en langue française et devra comporter les éléments suivants :

Libellé
L'acte d'engagement valant Cahier des Clauses Particulières (AE valant CCP)
Le bordereau de prix unitaire (BPU)
Le détail Quantitatif Estimatif (DQE)
Le cadre de réponse technique et environnemental (CRTE)

Les variantes sont interdites

Au moment du dépôt, la signature de la candidature et de l'offre est **recommandée mais n'est pas obligatoire** y compris pour le dépôt électronique qui peut ainsi être réalisé avec ou sans certificat de signature électronique.

Dans le cas où l'offre du candidat retenu a été déposée sans signature, il lui sera demandé de signer son offre après attribution afin de notifier le marché.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, vous devez transmettre impérativement votre demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Attribution du marché

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix des prestations apprécié au vu du DQE	40 points
Valeur technique au vu du CRTE (méthodologie de maintenance, délai d'intervention, qualité des rapports et du suivi proposé, moyens humains affectés)	55 points
Performance environnementale au vu du CRTE (mode de déplacement,	5 points

Le prix sera jugé comme suit :

Attribution du nombre maximum de points à l'offre recevable la moins-disante. Une offre anormalement basse ne sera pas retenue comme offre la moins-disante.

Note DQE : $40 \times (\text{Prix de l'offre la moins-disante} / \text{Prix de l'offre analysée})$

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur